

Algérie Telecom – Spa -
Direction Opérationnelle de Relizane
Sous-Direction Commerciale

REF: AT/DO.48/CDC/DEP.COR/022/2020

Relizane le, 29/12/2020

Objet: Mise en demeure N°01

Objet du contrat : Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière LOT03 (EPSP DJDIOUIA -POLYCLINIQUES, -OUARIZANE-HAMADNA)

Au Monsieur le Gèrant de l'entreprise HI-TEC, NENNI DOUMA OMAR

Adresse : Rue n 36 Hay Essalam CHLEF.

Mail : omar_doma@yahoo.fr

Tel/Fax : 044340848

- Vu le Contrat N°24/2020 Du 18/06/2020
 - Vu l'ordre de service N : 01 du 10/09/2020
 - Vu le bon de commande N 200245 du 06/09/2020
 - Vu le PV d'ouverture de chantier du 27/11/2020
 - Vu l'article N 21 du contrat, le cocontractant devra fournir à l'issue de la réception provisoire les documents cité ci-après :
1. Un schéma global du réseau "LAN" installé.
 2. Un rapport de certification (dans le format électronique et en papier) de l'ensemble des prises réseaux objet du réseau LAN du site en question
 3. Plan de codification et étiquetage des prises réseaux objet du réseau LAN du site en question
- Vu la réception provisoire en date du 26/11/2020

J'ai le regret de constater qu'à ce jour vous n'avez pas fourni les documents suscités.

À cet effet, je vous mets en demeure de fournir les dits documents dans un délai de 48 h à compter de la publication de la mise en demeure sur le portail Web d'Algérie télécom.

Aussi il Ya lieu de vous signaler que tout manquement à vos obligations vis à vis d'Algérie Telecom , donnera le plein droit à la direction opérationnelle de relizane de recourir à l'application de l'article N 39 (condition de résiliation) du contrat N°24/2020 .



Le Directeur

Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed